

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES SOCIETES FINANCIERES

Accord du 24 février 2017 relatif aux rémunérations minimales garanties

Entre les soussignés,

L'Association Française des Sociétés financières (ASF),
d'une part,

la Fédération CFDT des Banques et Assurances (CFDT),
la Fédération CFTC Banques (CFTC),
la Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance (FSPBA-CGT),
la Fédération des Employés et Cadres (CGT-FO),
le Syndicat National de la Banque et du Crédit (SNB-CFE-CGC),
l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA),
d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Au 1^{er} avril 2017, les dispositions de l'annexe IV du Livre I de la Convention collective des sociétés financières sont les suivantes :

Au 1^{er} avril 2017, la valeur du point est de 53,634 euros ; celle de la somme fixe est de 6 089,63 euros. En conséquence, à la même date, les montants annuels des rémunérations minimales garanties sont, en euros, les suivants :

Coefficient 230	18 425
Coefficient 235.....	18 694
Coefficient 240.....	18 962
Coefficient 245.....	19 230
Coefficient 250.....	19 498
Coefficient 265.....	20 303
Coefficient 280.....	21 107
Coefficient 295.....	21 912
Coefficient 310.....	22 716
Coefficient 325.....	23 521
Coefficient 340.....	24 325
Coefficient 350.....	24 862
Coefficient 360.....	25 398
Coefficient 400.....	27 543
Coefficient 450.....	30 225
Coefficient 550.....	35 588
Coefficient 625.....	39 611
Coefficient 700.....	43 633
Coefficient 850.....	51 679
Coefficient 900.....	54 360

cy
FSPBA
MNS

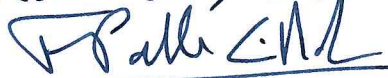
Article 2

L'accord est conclu pour une durée indéterminée.

Fait à Paris, le 24 février 2017


L'Association Française des Sociétés financières (ASF),

Signé : F. Pallu Guillaud, Délé.



la Fédération CFDT des Banques et Assurances (CFDT),

Signé : Chantal Jerehand



la Fédération CFTC Banques (CFTC),

Signé :

la Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance (FSPBA-CGT),

Signé :

la Fédération des Employés et Cadres (CGT-FO),

Signé :

le Syndicat National de la Banque et du Crédit (SNB-CFE-CGC),

Signé : Philippe Bugambis



l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA),

Signé :